



# Notice des Fiches de Souhaits et des Réservations des établissements scolaires et Groupes Partenaires

Afin de vous assurer, à vous et à vos élèves, une expérience positive et bien organisée, nous vous invitons à prendre connaissance de la procédure de réservation à suivre :

## COMMENT RÉSERVER ?

Les fiches de souhaits sont disponibles à l'accueil du TLM, sur demande à [actionculturelletlm@meaux.fr](mailto:actionculturelletlm@meaux.fr) ou en téléchargement sur notre site internet, rubrique programmation scolaire.

Une fois remplie, la fiche devra obligatoirement être signée par le responsable de l'établissement ou de la structure.

Envoyez la fiche de souhaits :

- par courrier : Théâtre Luxembourg de Meaux - 4 rue Cornillon- BP213 77103 Meaux
- ou par mail : [actionculturelletlm@meaux.fr](mailto:actionculturelletlm@meaux.fr)

## Calendrier de réservation :

|                                                   |                                               | Retour des fiches de souhaits                                              | Réponse du théâtre par courrier | Confirmation de l'établissement                                                                                                                             | Paiement                                                 |                                    |
|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|------------------------------------|
| Primaire                                          | Spectacles entre octobre 2025 et janvier 2026 | avant le 26/09/25                                                          | à partir du 14/10/25            | Sous 15 jours : retour du courrier signé et tamponné<br><b><u>Attention :</u></b><br><i>Sans réponse sous 15 jours, les places seront remises en vente.</i> | Acompte 50 % au plus tard 1 mois avant la représentation | Jour J : solde à régler au Théâtre |
|                                                   | Spectacles entre février et avril 2026        | avant le 14/11/25                                                          | à partir du 02/12/25            |                                                                                                                                                             |                                                          |                                    |
| Collèges et Lycées (pour toute la saison)         |                                               | avant le 12/09/25                                                          | à partir du 23/09/25            |                                                                                                                                                             |                                                          |                                    |
| Partenaires (non-scolaire / pour toute la saison) |                                               | Réservations tout au long de l'année dans la limite des places disponibles |                                 |                                                                                                                                                             |                                                          |                                    |

En dehors de ces dates, vous pouvez adresser votre demande qui pourra être validée s'il reste de la place.

## Sélection

Les groupes scolaires ayant remis leur demande dans le délai préconisé auront la priorité. Cependant, la sélection ne sera pas basée sur l'ordre d'arrivée de la fiche de souhaits.

## Priorité :

- 1** Établissements de Meaux   **2** Établissements de la CAPM   **3** Établissements extérieurs

Pour les groupes partenaires non scolaires, une priorité sera donnée aux groupes présentant un projet culturel (un parcours avec des actions sera favorisé).

À savoir : Si une classe ou école n'a pas pu assister à un spectacle par manque de place, elle aura automatiquement la priorité pour un autre spectacle demandé (dans la limite des places disponibles).

**Notre objectif :** Au moins un spectacle par classe et une action culturelle par classe.

Pour les groupes partenaires non scolaires, une priorité sera donnée aux groupes présentant un projet culturel (un parcours avec des actions sera favorisé).

À savoir : Si une classe ou école n'a pas pu assister à un spectacle par manque de place, elle aura automatiquement la priorité pour un autre spectacle demandé (dans la limite des places disponibles).

**Notre objectif :** Au moins un spectacle par classe et une action culturelle par classe.

## MODALITÉS DE RÈGLEMENT ET DE RÉSERVATION

| Thème                                                               | Informations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Gratuité accompagnateurs</b>                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 pour 8 en maternelle</li> <li>• 1 pour 12 en élémentaire &amp; collège</li> <li>• 1 pour 15 en lycée</li> </ul> <p>Structures médicales à fixer avec le théâtre</p> <p>Au-delà de ce quota : billets facturés dans la limite des places disponibles.</p>                                                                                                                                                                       |
| <b>Modes de règlement possibles</b>                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Espèces au guichet le jour du spectacle</li> <li>• Chèque à l'ordre du Trésor Public</li> <li>• Virement administratif (bon de commande)</li> <li>• Pass Culture</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Pass Culture<br/>(élèves de la 6<sup>e</sup> à la Terminale)</b> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Informez-nous de votre intention d'utiliser le Pass Culture.</li> <li>2. Préréservez l'offre sur ADAGE.</li> <li>3. Votre chef(fe) d'établissement valide la réservation sur ADAGE avant la date limite.</li> </ol> <p>Sans validation par le chef d'établissement, aucun financement possible.</p> <p>Plus d'infos : <a href="https://pass.culture.fr/espace-professeurs/">https://pass.culture.fr/espace-professeurs/</a></p> |
| <b>Réservation :<br/>échéances et engagements</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sans nouvelle 15 jours après la réception de la lettre de confirmation, les places préréservées sont libérées.</li> <li>• Une fois l'acompte versé, le quota de places peut être ajusté jusqu'à 10 jours ouvrés avant la représentation (dans la limite des places disponibles).</li> <li>• Passé ce délai : 80 % minimum de la réservation initiale sera facturée, même en cas de forts absentéismes</li> </ul>                 |
| <b>Annulation &amp; remboursement</b>                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Annulation jusqu'à 1 mois avant : acompte conservé mais réutilisable sur un autre spectacle.</li> <li>• Annulation à moins de 15 jours : totalité due.</li> </ul> <p>Remboursement uniquement si :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Annulation par le théâtre</li> <li>• Catastrophe naturelle, sanitaire ou terroriste</li> </ul>                                                                                   |

### Tarifs scolaires :

| Catégorie | Théâtre Luxembourg | Espace Caravelle |
|-----------|--------------------|------------------|
| A         | 21 €               | /                |
| B         | 19 €               | /                |
| C         | 14 €               | 11,50 €          |
| D         | 10 €               | 8 €              |
| J. P.     | 7 €                | 7 €              |

### Tarifs groupes et partenaires : Contacter Julie Merville

#### Actions Culturelles, accueil des groupes :

Julie MERVILLE  
 actionculturelletlm@meaux.fr  
 06 21 59 54 89  
 01 83 69 04 32

#### Billetterie, contact administratif :

Cindy BAGRIN  
 billetterietlm@meaux.fr  
 01 83 69 02 83

## PRÉPARER VOTRE VENUE AU THÉÂTRE

### AVANT LE SPECTACLE :

Le théâtre vous enverra les informations pratiques un mois avant votre venue (plan d'accès, consignes de sécurité, horaires d'arrivée, dossier pédagogique).

Merci de sensibiliser les élèves et les accompagnateurs avant leur venue (être spectateurs, l'œuvre...).

### LE JOUR J :

- Arrivée 30 minutes avant la représentation.
- Règlement du solde
- Le retrait des billets s'effectue au guichet du théâtre
- Le personnel du théâtre accueille le groupe et le guide vers ses places. Les enfants restent sous la vigilance et la responsabilité des accompagnateurs.

Merci de nous signaler en amont toute personne ou groupe présentant un handicap pour nous permettre de les accueillir dans les meilleures conditions.

### APRÈS LA REPRÉSENTATION

Un parcours ne s'arrête pas quand les lumières se rallument ! Éveillez l'esprit critique de vos élèves :

- Avec les dossiers pédagogiques des compagnies
- En faisant un retour d'impressions et en échangeant avec vos élèves (thématique, scénographie...)

Nous serions ravis de recueillir vos impressions et celles de vos élèves ainsi que vos suggestions d'amélioration.

### SI VOUS PARTICIPEZ AUX ACTIONS CULTURELLES

Les compagnies font part de leurs besoins avant leur venue. Merci de les respecter (lieu dédié, effectifs maximums). Ces demandes sont essentielles à la qualité de leur prestation.

Il est important de suivre le planning fixé et validé ensemble (créneaux horaires).

L'enseignant ne doit pas être extérieur à l'atelier. Il est important d'y trouver sa place et de s'impliquer dans la découverte des élèves (sensibiliser le groupe à la venue des artistes, participer passivement ou activement à l'atelier, faire un retour sur l'action...)

## Contacts

#### Actions Culturelles, accueil des groupes :

Julie MERVILLE  
actionculturelletlm@meaux.fr  
06 21 59 54 89  
01 83 69 04 32

#### Billetterie, contact administratif :

Cindy BAGRIN  
billetterietlm@meaux.fr  
01 83 69 02 83